Rédaction : Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras 19, Av. de Beauregard – 05120 L'Argentière la Bessée Tél. : +33 (0)4 92 23 04 46 – Fax. : +33 (0)4 92 53 98 61

Sur papier Cyclus 100% recyclé Désencré par flottation, Blanchi au peroxyde d'hydrogène

Entreprise affiliée à l'éco-audit EMAS Et certifiée lso 14001







Avec le soutien et la participation financière de:















1.1. Le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Le Pays du Grand Briançonnais couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires. Associant 37 communes regroupées au sein de quatre Communautés de Communes - l'Escarton du Queyras, le Pays des Ecrins, le Guillestrois et le Briançonnais –, ce territoire compte 32291 habitants – dont 10737 habitants pour la ville principale de Briançon –, et couvre une superficie de 2138 km² où chaque canton présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du Pays.

Les atouts – richesses environnementales et naturelles, culturelles, historiques – et les difficultés – accessibilité, foncier – rencontrées sur ce territoire sont multiples et communs, d'où la nécessité d'un développement équilibré et cohérent qu'il reste à bâtir en commun à partir des engagements et des orientations prioritaires données dans la Charte de développement du territoire.

1.2. L'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras et ses missions

Territoire de projet, le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras est composé de quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : Communautés de Communes du Briançonnais, du Guillestrois, du Pays des Ecrins et de l'Escarton du Queyras. L'articulation entre ces 4 EPCI se fait depuis 2006 par l'intermédiaire de l'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras. Dans ce cadre, et par l'intermédiaire de ses chargés de mission, l'association coordonne et accompagne les projets et les actions menés sur le territoire, joue un rôle d'animation et d'ingénierie de projets ainsi que de relais et d'interlocuteur des partenaires institutionnels du Pays - Etat, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département des Hautes Alpes.

De manière générale, l'action au niveau du Pays et les missions données ont permis :

- d'encourager et de développer la dynamique de Pays autour de projets communs de développement, la solidarité territoriale (acteurs publics/privés);
- d'assurer la cohérence et la coordination des actions entreprises et des acteurs (Charte forestière de territoire, ...);
- d'assurer une prospective : missions d'expertises, études (Bois-énergie, Petite enfance, ...);
- de mobiliser en priorité sur ce territoire les fonds nécessaires, même si l'année a été marqué par une faible programmation compte tenu des négociations entreprises avec les partenaires financiers sur de nouveaux conventionnements/contrats ([Convention territoriale 2007-2009 avec l'État, Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable Régional 2008-2010, mise en oeuvre de l'axe 4 du FEADER (LEADER).

Dans ce cadre, le Pays a un rôle d'animation des initiatives locales afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence de projets innovants, dans le cadre de projets d'étude ou d'animation territoriale et un rôle d'accompagnement des collectivités et des porteurs de projets du territoire dans l'élaboration et le montage de projets. - articulation et le relais auprès des partenaires financiers étant assurés pour chaque dossier par le Pays.

2. Missions d'ingénierie et d'animation du Pays du Grand Briançonnais en 2008

Ces missions en 2008 s'articulent autour d'un programme d'actions dont les principaux points sont :

- l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux
- · les missions d'ingénierie, les actions et les études spécifiques
- la communication auprès des habitants des projets du territoire

2.1. L'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux

Suite à la clôture et au bilan du contrat de Pays 2004-2006 (38 opérations financées dont 19 opérations d'investissement, 9 études, 10 actions d'animation/ingénierie, 31 projets portés par les EPCI, 9.450.000€), le Pays s'est attaché en 2007 à la préparation de sa convention territoriale cadre avec l'Etat (signée en décembre 2007) et de son Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable Régional (signé en octobre 2008) sur la base de ses orientations stratégiques 2008-2010.

Concernant l'élaboration du Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable Régional 2008-2010 du Pays du Grand Briançonnais, une rencontre a été organisée le 17 septembre 2008 à l'initiative du Président du Conseil Régional entre le Président du Pays et Christophe CASTANER, Vice-Président du Conseil Régional délégué à l'aménagement des territoires et en charge de la politique contractuelle avec les Pays afin de se concerter et d'échanger sur le projet de contrat entre le Pays et la Région avant sa concrétisation.

Le nouveau cadre contractuel mis en place entre la Région et le Pays décrit les missions qui lui ai proposé de jouer au niveau de la mise en œuvre des politiques territoriales de la Région en confortant son rôle d'animateur territorial et de fédérateur des initiatives locales. De plus, le Contrat propose de mettre en place un partenariat privilégié avec elle dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière d'aménagement et de développement du territoire, de prospective et de politiques contractuelles. Ce Contrat est ainsi articulé autour de 3 orientations stratégiques :

- environnement-eau-énergie-forêt-espaces naturels-risques;
- aménagement solidaire-foncier-habitat;
- développement local : économie-agriculture-tourisme-culture-services-emploi-formation.

Cette articulation correspond aux propositions d'orientations adoptées par le conseil d'administration du Pays du 12 novembre 2008 après l'avis du Conseil de développement. Enfin, ce contrat présente les crédits accordés à la fois pour le fonctionnement des Pays ainsi que pour le financement des opérations portées ou soutenues par les Pays. Au-delà des crédits qui pourront être mobilisés auprès de ses différents services (crédits régionaux de droit commun), la Région a également mis en place un fonds particulier à destination des projets innovants soutenus par les Pays.

Au delà de la contractualisation avec les partenaires financiers, le Pays à assurer le suivi des opérations retenues au niveau de la convention territoriale cadre avec l'Etat et du Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable Régional avec la Région. Il a par ailleurs assuré l'élaboration, la rédaction, le montage des dossiers en jouant l'interface entre les partenaires financiers et le Pays mais aussi avec les différents maîtres d'ouvrage.

En 2008, 37 opérations ont reçu un soutien financier des partenaires financiers pour un montant total de près de 5.400.000 € dont 3.495.000€ d'aides publiques. Ces opérations figurent dans l'annexe financière ci-jointe.

Parmi les 37 projets financés, 11 concernent des opérations d'investissement, 8 correspondent à des études et 17 à des actions d'animation/ingénierie/fonctionnement. L'opération la plus importante concerne le projet d'unité de méthanisation du lactosérum et des boues d'épuration

porté par la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras (1.155.800 € ; financements ADEME et FNADT).

L'État et la Région sont les principaux financeurs des projets. Les participations de l'État à travers le FNADT, la DDR/DGE (hors ADEME, Agence de l'Eau, DIREN) s'élève respectivement à 422.000€ et 223.000€ (autres : 690.000€), celles de la Région à 1.286.000€ dont près des 520.000€ dans le cadre des crédits CPER contractualisé avec le Pays ou du Fonds d'Initiative Locale. Le Conseil Général, avec lequel le Pays n'a pas signé de contrat, est intervenu avec ces crédits de droit commun sur 20 dossiers (pour près de 650.000€). Enfin, peu de fonds européens ont été mobilisés à ce jour (près de 50.000€).

Cette répartition globale des financements du contrat de pays laisse cependant apparaître des différences lorsque l'on s'attache à leurs répartitions en fonction des différentes orientations stratégiques. Ainsi, si l'État est intervenu de façon quasi constante, à hauteur de 20% du financement total des opérations, les taux de co-financements de la Région PACA et du Département des Hautes Alpes sont plus hétérogènes, mais se complètent. Ils dépendent ainsi fortement des compétences que ces deux partenaires.

Enfin, le projet de convention pour la mise en œuvre du programme LEADER 2008-2015 avec l'État, le CNASEA et le Conseil Régional a été adopté par le CA du Pays du Grand Briançonnais le 8 septembre 2008 ainsi que le budget prévisionnel de la mission d'animation/gestion. La première réunion de ce Comité de programmation s'est déroulé le 8 décembre 2008. L'association du Pays assurera le rôle de chef de file du programme et les missions qui lui incombent (ingénierie et animation du programme, information et communication, gestion administrative et financière). Le recrutement pour le poste de chargé(e) de mission a été effectif au 1er novembre 2008 (cf. rapport d'activités et financiers spécifiques).

Enfin, le Pays a suivi en 2008 un certain nombre de projets structurants : participation aux comités techniques et de pilotage et de suivi des projets en cours. Il s'est agit notamment :

- PER Pays des Ecrins, Pays de l'Eau.
- OGS Vallée de la Clarée/Vallée Etroite.
- Programme Intégré Transfrontalier des Hautes Vallées.
- PAS Stations : Communauté de communes du Queyars, SIVM Serre-Chevalier,
- participation au suivi du projet de santé du Briançonnais animée par la DDASS.
- participation aux travaux du COTEFE des Hautes Alpes et de la Maison de l'Emploi des Hautes Alpes.

En dernier lieu, l'équipe du Pays du Grand Brianconnais s'est attaché plus généralement :

- à animer le Pays et ses réseaux : organisation régulière de réunions techniques des chargés de mission et maîtres d'ouvrages permettant de faire un point sur les opérations, animation de l'association du Pays (suivi administratif et financier) ;
- à assurer le suivi et la gestion des projets en cours (cf. partie 2.2).

2.2. Accompagnement des collectivités dans la mise en place des projets

Conformément à ses missions, le rôle du pays a consisté à accompagner les collectivités dans l'élaboration et le montage de projets afin de favoriser et faciliter leur mise en œuvre à travers :

- des études techniques préalable sur projets
- et/ou la mise en réseau des acteurs et mutualisation autour de projets à travers la coordination des relations et des interventions au sein du territoire des collectivités publiques

Développement numérique

Parmi les projets développés au niveau du Pays, les Communautés de communes et le Parc naturel régional du Queyras ont participent à deux programmes régionaux "Boucles Locales Alternatives" et "Territoires Numériques", dont le pilotage a été confié en 2005 à la Communauté de communes du Brianconnais.

Un Schéma Local de Développement Numérique du Pays a été finalisé en 2008 dans le cadre d'un comité d'experts rassemblant les différents techniciens des collectivités concernées. Ce travail d'étude prospective réalisé pour le compte des collectivités définit la politique d'aménagement numérique du Pays du Grand Briançonnais pour les années à venir permettant ainsi de favoriser la dynamique de projets dans ce domaine notamment dans la perspective de la nouvelle génération des deux programmes régionaux à partir de 2009.

AGIR ASTER Bois énergie

Compte tenu de sa situation, le Pays du Grand Briançonnais cherche à favoriser le développement effectif de la filière bois énergie à travers la valorisation économique du potentiel énergétique constitué des ressources locales et résidus d'exploitation des bois, le développement de chaufferies bois et de réseaux de chaleur, et la structuration et l'organisation durable des filières d'approvisionnement. En 2007, un dossier a été préparé en réponse à l'appel à projet ASTER - Programme Régional A.G.I.R. (Action Globale Innovante pour la Région) sur son volet Bois énergie. Le programme d'actions lancé en 2008 se décline suivant 3 volets :

- Action 1: Etude et accompagnement d'une organisation des acteurs de l'approvisionnement sur le territoire: réflexion sur les outils nécessaires à la sécurisation des approvisionnements au niveau du Pays à travers la définition et la recherche d'une organisation pérenne des acteurs de la filière au bénéfice d'une filière territoriale courte.
- Action 2 : Développement des chaufferies bois
 - identification des potentiels au niveau des bailleurs publics et privés, des établissements de santé et des maisons de retraite, ...: information, prospection et démarchage pour l'émergence de projets (marketing de projet);
 - information et incitation au raccordement de privés aux réseaux de chaleur existants;
 - mise en place d'une AMO juridique et fiscale pour les maîtres d'ouvrage publics sur le territoire, afin de leur proposer des solutions adaptées et individualisées pour la concrétisation de leurs équipements: montages financiers, proposition de partenariat public/privé, montages juridiques sur la gestion et l'exploitation,
- Action 3 : Communication et information
 - journées d'information, visites, formation ;
 - documents de communication ;
 - appui et prolongement de l'action des Communes Forestières sur les projets du territoire (information, sensibilisation, documentation, réunion, contacts, suivi des projets ...), suivi de la filière (évolution de la ressource mobilisable, type de combustible et sa qualité mobilisable sur le territoire, organisation durable des acteurs de l'approvisionnement et évolution des projets de chaufferies).

En 2008, la mission d'AMO juridique et fiscale a concerné la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras et la commune de Guillestre. Cette mission a permis de mettre en place des outils d'analyse transférables à l'ensemble des projets.. Concernant l'étude et l'accompagnement des acteurs de l'approvisionnement sur le territoire (action 1), un bureau d'études travaille depuis fin 2008 à une étude de faisabilité d'une unité de granulation et de fabrication de plaquettes forestières. En première approche, la Communauté de communes du Guillestrois privilégie un projet sur son territoire dont le partenariat public/privé reste à définir par cette étude.

Enfin, de façon complémentaire, le Pays a répondu à l'appel à projets lancé dans le cadre de la CIMA permettra la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial afin d'évaluer (en quantité, et en prix) la ressource effectivement mobilisable pour le bois énergie.

Charte Forestière de Territoire

Suite aux actions débutées en 2006 et 2007 sur le thème de la « Forêt » à l'initiative du Conseil de développement du Pays, l'élaboration d'une Charte forestière de territoire a été lancé en début d'année 2008. Cette dernière a pour vocation de proposer au terme d'une année et demi de travail un projet forestier au sens large du terme (analyse de la place de la forêt et du bois au sein du territoire, vecteur de développement local) articulé autour d'actions concrètes. Cette démarche associe dès l'amont les collectivités, les propriétaires forestiers, les gestionnaires mais également l'ensemble des professionnels et des partenaires de la filière bois sur le territoire. Dans cette optique, la consultation et la concertation entre les différents acteurs ont été essentielles durant l'année 2008.

Dans un premier temps (janvier-septembre 2008), un travail sur l'existant via la réalisation d'un état des lieux de la filière bois et de la forêt du Grand Briançonnais a été lancé. Ce dernier rassemble toutes les données concernant la description de l'espace forestier du Pays - risques naturels, occupation des sols, évolution des milieux, la forêt, la filière bois, l'agriculture, l'activité cynégétique et de loisir, ... - ainsi que son système de gestion et d'administration.

A partir de cet état des lieux, des groupes de travail ont été organisés afin de présenter le diagnostic et partager avec tous les acteurs les résultats de ce travail et échanger sur les différents enjeux comme par exemple l'approvisionnement des industries locales du bois, le tourisme et les loisirs, la préservation de la diversité biologique ou la mise en valeur des paysages

Par la même, deux comités de pilotage ont été organisés dont le dernier, au mois de décembre 2008, a permis de valider le diagnostic et les enjeux des espaces forestiers du Pays, et ouvre ouvrir la seconde phase de travail sur la définition des orientations et de la stratégie forestière du Pays.

Services au public

L'adaptation des services au public et l'accompagnement d'initiatives innovantes dans le domaine des services à la personnes constituent des enjeux forts pour notre territoire. En 2008, l'accuiel d'une stagiaire de l'IUP Méteirs de la Montagne à GAP a permis de réaliser une important monographie des services à la population sur l'ensemble du territoire a été menée recensant 1200 services sur le Pays.

Forum de l'emploi saisonnier 2008

Le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras a organisé les 21 et 22 octobre à Briançon et à Guillestre, le 6 forum de l'emploi saisonnier en collaboration avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi de Briançon et l'appui de la Maison des Saisonniers du Briançonnais, des Relais de Services Publics du Guillestrois, du Pays des Ecrins, du Queyras et du Comité de Bassin d'Emploi de la Haute Durance.

La manifestation a rassemblé près de 600 saisonniers (380 à Briançon et 200 à Guillestre) et 80 entreprises qui recrutaient pour la saison d'hiver 2008/2009 (48 à Briançon et 32 à Guillestre). Plus de 1000 entretiens d'embauche ont ainsi été organisés sur les deux journées et

près de 600 offres d'emploi ont été présentées. Enfin, près de 25 partenaires de l'emploi (Mission jeunes, Cap emploi 05, ...), de la formation (CRFCK, ADECOHD, ...) ou de la création d'entreprises (Plateforme d'initiative locale) étaient également présents.

Appel à projets Innovation touristique en milieu rural

L'État et la Région ont lancé début septembre dans le cadre du Programme Opérationnel du FEDER et du Contrat de Projets État-Région 2007-2013 un appel à projets sur l'innovation touristique en milieu rural. Cet appel à projets est ouvert aux territoires ruraux organisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Pnr et Pays) et vise à soutenir des projets touristiques innovants et de qualité contribuant au développement économique et à la compétitivité de ces territoires.

Afin d'assurer la cohérence et la coordination des actions au niveau du territoire, le Pays du Grand Briançonnais et le Parc naturel régional du Queyras ont convenu en novembre 2008 de collaborer sur cet appel à projets et de travailler ensemble sur la base d'une stratégie partagée permettant de conduire des projets touristiques innovants et de qualité.

Dans le cadre de l'élaboration de cette candidature commune, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de ce dossier a été confiée par le Pays du Grand Briançonnais au bureau d'études Orgalis début 2009. Cette mission doit notamment permettre d'accompagner le territoire dans la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions que nous voulons être en lien avec les attentes et les capacités de notre territoire.

2.3. Actions de communication

Les actions de communication auprès des habitants du territoire conduite en 2008 concernent :

• l'animation et la ré-actualisation du site Internet du Pays (lancé en 2007) permet l'accès à un très grand nombre de renseignements utiles et d'obtenir grâce à des mises à jour organisées la possibilité d'avoir une information précise et correcte.

Site Internet: http://www.paysgrandbrianconnais.fr

• Le Pays et le Conseil de développement ont réalisé une lettre d'information commune de 4 pages ayant pour vocation d'informer et de communiquer l'ensemble du travail réalisé au niveau du Pays. Il s'agit là d'un véritable outil d'information et de communication en direction de nos partenaires et de la population locale. Sa parution sera faite au mois de janvier 2008.

